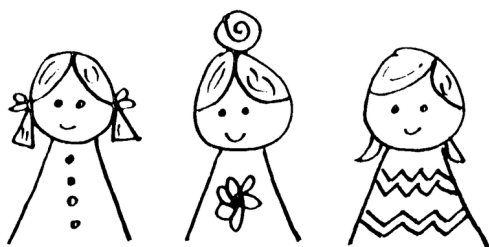


Droits de l'enfant à Genève : Mieux vaut plus et mieux...

Mercredi, 06. décembre 2017

De: Des enseignant-e-s et des travailleuses sociales et travailleurs sociaux du SSP.



Lettre ouverte à Anne Emery Torracinta, conseillère d'Etat à l'instruction publique, et à Mauro Poggia, conseiller d'Etat à l'action sociale.

Aujourd'hui, Genève célèbre la ratification de la Convention des droits de l'enfant par la Suisse. C'est dans une vitrine de la Genève internationale (le Centre international de conférences, CICG), avec entrée payante pour les adultes, que se déroule cette célébration. Nous, éducateurs-trices, assistant-e-s sociaux-ales, travailleuses administratives et techniques, enseignant-e-s, nous adressons à la population genevoise, aux médias, aux participant-e-s et aux orateurs-trices invité-e-s à cette conférence, pour poser quelques questions, au sujet des jeunes requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA) du Foyer de l'Etoile (sis au bord de l'autoroute des Jeunes, dans la zone industrielle de La Praille), à Anne Emery Torracinta, conseillère d'Etat à l'instruction publique, et à Mauro Poggia, conseiller d'Etat à l'action sociale, questions qu'il ne serait pas convenable de laisser sans réponse. Et si possible sans nous répondre avec l'inventaire de « tout ce qui se fait déjà » ni de la « légalité » de ce qui est commis.

Est-il vrai que :

- Les RMNA de moins de 15 ans (qui ne sont pas pris en charge par le Foyer de l'Etoile) ne parviennent pas à être pris en charge par le dispositif cantonal d'éducation spécialisée, saturé ?
- Le SPMi (protection des mineurs) souffre d'un tel manque chronique de moyens, de tuteurs-trices et de curateurs-trices, qu'il n'accomplit pas, tellement il est surchargé, son réel travail de protection ?
- Sur les plans pédagogique, psychologique, de gestion des traumatismes, de la violence et de la gestion pratique quotidienne les diverses catégories de personnel sont largement

insuffisantes ?

- Les éducateurs du Foyer étant environ 1 pour 20 jeunes (alors qu'ils devraient être 1 pour 5), ils doivent répondre constamment aux urgences, sans accomplir leur devoir d'accueil et d'accompagnement ?
- Plus de 200 enfants du foyer sont laissés sous la surveillance de seulement deux intervenants et des agents de sécurité entre 22h30 et 7h00 du matin ?
- Les enfants sont trop souvent livrés à eux-mêmes en matière de lessive, de ménage, de préparation des repas (au point que des bénévoles doivent venir pallier les carences de l'Etat) ?
- Il manque des tables et des chaises pour la vie courante des jeunes ?
- Il y a une dizaine de personnes par douche et par WC et que les exigences concernant l'hygiène ne sont pas respectées ?
- Il existe un climat de tensions et de violence induit par tant de négligences et de manquements ?
- Les punitions peuvent être dures et ne sont pas rares : amendes jusqu'à plus de 10% des misérables 450 francs mensuels pour la nourriture et les effets personnels mensuels (14.80 Frs par jour), placement en abri souterrain de la PC avec des adultes déboutés de l'asile ou exclusion de l'école pour des périodes pouvant être longues ?
- Il y a eu des tentatives de suicide à l'Etoile ?
- Les jeunes qui deviennent adultes sont souvent abandonnés (manque soudain de suivi, à 18 ans) ?
- L'Etat de Genève, malgré son opposition proclamée à la mise en détention administrative (c'est-à-dire emprisonnement sans délit commis) de mineurs, prévoit des places pour les mineurs dans la prison (dite centre de détention administrative) de la Brenaz II (programme dit de « cellules familiales ») ?
- Le nouveau Foyer de Vernier (avenue d'Aïre), qui sera ouvert en 2019, est conçu pour 120 enfants, ce qui est – à nouveau – beaucoup trop pour un seul foyer et ce qui signifie que les soi-disant non prévus arrivants supplémentaires seront au moins aussi mal lotis que les habitants de l'Etoile ?

Combien y a-t-il de :

- RMNA qui disparaissent par an, par peur de se voir embarqués pour être expulsés ou parce qu'ils finissent dans des réseaux sordides ?
- RMNA qui ne sont tout simplement pas scolarisés ?
- RMNA qui sont victimes de ce que l'on nomme les hospitalisations sociales (il s'agit d'hospitalisations alors que l'enfant n'a aucune atteinte à sa santé, mais on ne sait où les diriger vu le manque de place dans les institutions d'éducation spécialisées, à cause des économies dans la politique sociale), traitement vraisemblablement infligé à nombre d'enfants du canton ?

Pourquoi :

- Les autorités genevoises s'obstinent-elles à concentrer autant de jeunes (plus ou moins 200

RMNA entre 15 et 18 ans) dans un seul foyer, ce qui rend impossible le travail éducatif, les tâches de gestion, de sécurité et d'intendance prenant toute l'énergie du personnel (même le rapport à l'eau de rose de la Task Force sur les RMNA affirme qu'au-delà de 40 à 50 jeunes par foyer, le travail d'encadrement ne peut pas être accompli) ?

- Le canton de Genève, qui recèle des richesses incommensurables, se borne-t-il à infliger une indemnité de survie de 450 Francs pour les repas et l'entretien de ces jeunes, alors que rien, à part l'avarice du Grand Conseil, n'empêche de donner davantage ?

Depuis la 2ème Guerre mondiale, nous vivons le plus important déplacement de population et nous n'honorons pas la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui vise à les protéger. Alors comment fêter ainsi l'anniversaire de sa ratification ?

C'est d'un triste anniversaire des non-droits de l'enfant qu'il s'agit...

Avec nos salutations distinguées, nos remerciements pour l'attention que vous accorderez à la présente et nos remerciements anticipés pour vos réponses.

Downloads

07.12.2017 [Article du Courrier 07.12.2017](#) PDF (282 kB)